





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-581**

**Séance publique du**

**17 décembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1147235-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION LA  
CARBOUNIERO DE PROVÈNÇO - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES APPARTENANT A LA  
VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) POUR LE MUSEE DE LA MINE**

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Liliane PIERRON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.





Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2018

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION LA CARBOUNIERO DE PROVÈNÇO - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) POUR LE MUSEE DE LA MINE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par l'association La Carbounièro de Provènço pour le prêt de fossiles et de moulages dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle salle de géologie dans le musée de la mine à Gréasque.

Cette association créée en 1990 regroupe 12 communes du bassin minier de Provence. Elle est à l'origine du Pôle Historique Minier, musée de la mine, au Puits Hély d'Oissel à Gréasque. Afin d'améliorer l'accueil du public et d'enrichir la visite, l'association a décidé d'aménager une nouvelle salle consacrée à la géologie. Pour ce faire, elle a réuni un comité scientifique constitué de géologues, auquel le Muséum d'Aix a été associé, en vue de définir le contenu et la scénographie de cette salle.

Au sein de cette nouvelle exposition permanente, une partie est consacrée à la reconstitution du lac dans lequel le charbon s'est formé. Elle présentera la diversité des animaux qui vivaient dans et en bordure de cette étendue d'eau.

Le Muséum d'Aix a fouillé à plusieurs reprises dans ces niveaux géologiques et a mis au jour de nombreux restes fossiles de coquillages, poissons, tortues et crocodiles qui vivaient dans

ce lac et son environnement. La présentation de ces fossiles ou de leur moulage permettra au public de mieux comprendre dans quel milieu et dans quelles conditions le charbon de Provence a pu se former.

Par ce prêt, le muséum participe à la diffusion du savoir et assure la promotion des collections de la ville d'Aix-en-Provence.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (information sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir une convention de prêt à titre gracieux.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre l'association La Carbounièro de Provènço et la Ville d'Aix-en-Provence,
  
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention annexée.

DL.2018-581 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION  
LA CARBOUNIERO DE PROVÈNÇO - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES  
APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) POUR LE MUSEE DE LA  
MINE -

Présents et représentés	: 49
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Muséum d'Histoire Naturelle  
Direction archéologie et Muséum  
7 rue des Robiniers  
13090 Aix-en-Provence  
Tél 04 88 71 81 81  
contact\_museum@mairie-aixenprovence.fr

## **CONVENTION DE PRET RELATIVEMENT A DES FOSSILES ET DES MOULAGES**

L'an deux mille dix-huit et le

### **ENTRE**

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par le Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

### **ET**

L'association La Carbounièro de Provènço, mairie de Gréasque, 13850 GREASQUE, représentée par son président Michel RUIZ, ci-après dénommée l'emprunteur, d'autre part,

### **PREAMBULE**

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par l'association La Carbounièro de Provènço pour le prêt de fossiles et de moulages dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle salle de géologie dans le musée de la mine du Puits Hély d'Oissel à Gréasque.

Au sein de cette nouvelle exposition permanente, une partie est consacrée à la reconstitution du lac dans lequel le charbon s'est formé et présentera la diversité des animaux qui vivaient dans et en bordure de cette étendue d'eau.

Le Muséum d'Aix a fouillé à plusieurs reprises dans ces niveaux géologiques et, a mis au jour de nombreux restes fossiles de coquillages, poissons, tortues et crocodiles qui vivaient dans ce lac et son environnement. La présentation de ces fossiles ou de leur moulage permettra au public de mieux comprendre dans quel milieu et dans quelles conditions le charbon de Provence a pu se former.

Par ce prêt, le muséum participe à la diffusion du savoir et assure la promotion des collections de la ville d'Aix-en-Provence.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il convient d'établir, entre les deux collectivités, une convention fixant les modalités du prêt.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence prête à titre gracieux à l'emprunteur les fossiles et les moulages figurant dans la fiche objet ci-jointe. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles est réalisé le prêt.

### **ARTICLE 2 - LIEU DE L'EXPOSITION**

Les spécimens seront exposés dans la salle de géologie du musée de la mine, Puit Hély d'Oissel à Gréasque.

### **ARTICLE 3 - DUREE DU PRET**

La présente convention de prêt est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans qui commencera à courir le 21/12/2018, renouvelable par tacite reconduction pour la même période , sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, au minimum 6 mois avant l'expiration de chaque période de 3 ans.

Le contrat sera en vigueur de sa date de notification jusqu'au retour des œuvres, après constat contradictoire (cf. articles 6 et 9).

### **ARTICLE 4 – ASSURANCE**

L'emprunteur doit faire assurer les objets de **clou à clou** par son assurance. L'attestation d'assurance doit inclure la garantie casse. Ladite attestation d'assurance doit être libellée à l'adresse des réserves du Muséum, lieu d'enlèvement des objets : **140 rue Marcelle Isoard - 13290 Aix-en-Provence.**

L'emprunteur doit faire parvenir un exemplaire de ce contrat signé et accompagné de l'attestation d'assurance au **Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence - 7 rue des Robiniers - 13090 Aix-en-Provence** 15 jours avant la prise des objets.

### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

Le transport des objets prêtés ainsi que le conditionnement de ceux-ci sont à la charge pleine et entière de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à informer le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence du jour de l'enlèvement des objets ainsi que du jour de retour des objets.

### **ARTICLE 6 - ETAT DES OEUVRES**

L'état des œuvres prêtées fera l'objet d'un constat contradictoire (fiche ci-jointe) avant emballage et remise au transporteur, et à leur retour après déballage.

### **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR – COMMUNICATION**

L'emprunteur s'engage à notifier le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence sur les cartels de l'exposition ainsi que sur toutes publications, supports ayant attrait à l'exposition. Les publications pour lesquelles l'objet prêté a servi de matériel d'étude doivent mentionner le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence. L'emprunteur s'engage à prendre soin des objets prêtés. Les éventuels dégâts et/ou modifications portés aux objets doivent être immédiatement indiqués au prêteur.

### **ARTICLE 8 – RESILIATION**

Le non-respect d'une de ces clauses entraînerait, la résiliation de la présente convention.

### **ARTICLE 9 - ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION**

La présente convention signée par Madame le Maire entrera en vigueur à partir de la date de sa notification aux intéressés.

### **ARTICLE 10 – LITIGE**

En cas de litige sur l'application des termes de la convention, la partie la plus diligente saisira le Tribunal Administratif de Marseille. Toutefois, les parties, d'un commun accord, s'engagent à



privilégier la voie de la négociation, de la conciliation ou de la transaction pour essayer de régler entre elles tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le :  
Pour la Commune d'Aix-en-Provence,  
Le Maire Maryse JOISSAINS MASINI ou son représentant

Pour l'emprunteur,  
Le Président de l'association La Carbounièro de Provènço, Michel RUIZ ou son représentant,

## Liste des Objets prêtés

Nom de l'Objet - Collection	Nbre	Localisation	N° Inventaire	Commentaires	Valeur Assurance
<b>Dinosaure théropode</b>					
Dent	1	Martigue	moulage		50 €
<b>Dinosaure nodosaure</b>					
Dent	1	Ollière A8	moulage		50 €
<b>Tortues</b>					
Specimen <i>Polysternon</i> remonté	1	Ollière A8	moulage		500 €
Fémur	1	Belcodène	moulage		100 €
Crâne <i>Foxemys</i>	1	Jas-neuf A8	moulage		100 €
Plaque de <i>Solemys</i>	1	Ollière A8	original		100 €
<b>Crocodyliens</b>					
Fibula (péroné)	1	gardanne	moulage		100 €
Élément de crâne avec dents de <i>Crocodylus affuvelensis</i>	1	gardanne	moulage		200 €
Dents indet.	2	Ollières, A8	original		100 €
Dents d' <i>Acynodon</i>	3	Ollières, A8	original		300 €
<b>Mosasaure</b>					
Éléments de crâne	1	Bouc-Bel-Air Sousquière	moulage		500 €
<b>Poissons</b>					
<b>Atractosteus</b>					
Éléments de mâchoire	3	Ventabren	moulage	Coll. Valentin	500 €
Ecailles	3	Ventabren	original	Coll. Valentin	150 €
Dents	3	Ollières A8	original		100 €
Ecailles	3	Ollières A8	original		100 €
<b>Coelacanthe</b>					
Éléments de crâne		Bouc-Bel-Air Sousquière	moulage		500 €

<b>lamellibranches</b>					
Plaque avec Unio	<b>1</b>		original		200 €
Plaque avec lamellibranche	<b>1</b>		original		50 €
<b>Gastéropodes</b>					
Plaque avec gastéropodes	<b>1</b>		original		50 €
Campylostylus galloprovincialis	<b>10</b>		original		50 €
<b>plantes</b>					
Grains d'ambre	<b>4</b>	belcodène	original		100 €
bois	<b>2</b>	belcodène	original		100 €
<b>TOTAL</b>					<b>4 000 €</b>

Nom & Signature du Responsable

Lu & Approuvé, le / /20

Rendu le, / /

Nom & Signature Emprunteur

Lu & Approuvé, le / /20

Nom-Prénom